



Strasbourg, 15 octobre 2013
PC-CP/docs 2013/PC-CP(2013)15f

PC-CP (2013) 15

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

4^e réunion du Groupe de travail

Strasbourg, 25-27 septembre 2013

RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION

**Document établi par la Direction générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

Résumé

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a pris note des informations communiquées par le Secrétariat et par son président concernant l'avancement des travaux du PC-GR-DD sur un projet de recommandation relative aux délinquants dangereux et son projet d'exposé des motifs ;
- a pris note de l'exposé détaillé présenté par M. Vincent A. De Gaetano, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, sur la jurisprudence de la Cour relative à la détention, a examiné de manière plus approfondie certains des points soulevés et, compte tenu de l'utilité de ce type d'échanges, a décidé d'en tenir régulièrement ;
- a examiné la synthèse des réponses nationales à un questionnaire sur la surveillance électronique et a décidé de demander à plusieurs autres pays d'envoyer des réponses afin de transmettre une synthèse révisée qui sera examinée lors de la réunion plénière du CDPC en décembre 2013 ;
- a pris note du rapport présenté par Mme Danièle Laborde, expert scientifique sur la violence dans les centres de détention pour mineurs et a examiné et révisé un projet de questionnaire sur le même sujet. Il a été décidé, après discussion, qu'il serait préférable d'envoyer un questionnaire préliminaire succinct aux autorités nationales et, une fois les réponses reçues, d'en sélectionner quelques-unes pour approfondir les travaux sur le sujet ;
- a pris note de l'exposé présenté par M. Anthony Beech sur les mesures quasi-obligatoires et a décidé qu'un rapport rendant compte de la situation actuelle et recommandant de bonnes pratiques pouvait être rédigé sur le sujet. Quatre catégories de délinquants pourraient être examinées dans ce rapport, à savoir les délinquants toxicomanes ; les délinquants sexuels ; les délinquants souffrant de troubles mentaux et les auteurs de violence domestique ;
- a tenu un échange de vues et a pris des décisions concernant le contenu et l'organisation générale de la 18^e CDAP (27-29 novembre 2013, Bruxelles). Il a été décidé à cet égard que le déroulement et les résultats de la Conférence seraient évalués lors de sa prochaine réunion afin de bien structurer et organiser la CDAP de 2014, qui devrait se tenir en septembre ;
- a discuté de la prochaine réunion des correspondants nationaux SPACE et a convenu que M. Mauro Palma, son vice-président, y participerait. Il a été souligné que les correspondants nationaux devraient avoir la possibilité de se réunir régulièrement afin de pouvoir s'assurer de la comparabilité de la terminologie, de la méthodologie et de la qualité de collecte de ces données importantes ;
- a pris note des informations communiquées par l'un de ses membres concernant une conférence sur « Les médias et l'image de la femme », organisée pour les rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe à Amsterdam (4-5 juillet 2013) ;
- a pris note du fait que son mandat pour 2014-2015 a été adopté par le Comité des Ministres et a pris des décisions concernant les prochaines élections de ses membres. Il a noté que Mme Irene Koeck quitterait le PC-CP et que tous les autres membres souhaitaient présenter leur candidature en vue d'être réélus lors de la prochaine réunion plénière du CDPC ;
- a pris note de l'invitation à participer à un séminaire organisé par le ministère slovaque de la Justice dans le cadre du projet multilatéral du Partenariat oriental sur la réforme du système pénitentiaire et a décidé d'y être représenté par un de ses membres, M. Pavel Stern ;
- a décidé qu'il était utile d'organiser une réunion plénière annuelle afin de discuter des questions importantes qui sont à l'étude et qui présentent un intérêt commun pour tous les Etats membres, et que la prochaine session plénière devrait se tenir à l'automne 2014 ;
- a examiné la question du recours à la justice réparatrice dans les prisons et a chargé certains de ses membres de faire rapport sur cette question lors de sa prochaine réunion ;
- a examiné plusieurs demandes d'avis envoyées par des experts externes ;

- a pris note du fait que le mandat de trois de ses membres expire lors de la prochaine session plénière du CDPC en décembre 2013, que le mandat de M. Antanas Jatkevičius expire en 2014, celui de M. Peter Lindström en 2015 et que les 4 autres membres élus en 2011, dont le mandat peut être renouvelé pour deux années supplémentaires conformément à la nouvelle procédure, ont fait part de leur souhait de rester au PC-CP ;
- a décidé par ailleurs, en attendant le résultat des élections de nouveaux membres du PC-CP, de fixer provisoirement la date de la prochaine réunion du PC-CP pendant la semaine du 17 au 21 février 2014.

Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 4^e réunion du 25 au 27 septembre 2013 à Strasbourg sous la présidence de M. André Vallotton. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport (Annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I).

II. Rapport sommaire de la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP [Doc. PC-CP (2013) 10]

2. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de sa dernière réunion et n'a aucune observation à formuler.

III. Points pour information

3. M. Jan Kleijssen, directeur de la Société de l'information et de la lutte contre la criminalité, salue les participants et met l'accent sur certains aspects importants de ses travaux, à savoir la 18^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (Bruxelles, 27-29 novembre 2013) et la réunion d'experts des correspondants nationaux SPACE organisée pour la première fois depuis sa création il y a 30 ans. Il se félicite également des échanges réguliers entre le PC-CP et la Cour européenne des droits de l'homme qui permettent au Conseil d'être mieux informé sur la jurisprudence pertinente de la Cour relative aux prisons et à l'exécution de sanctions et de mesures pénales.
4. M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division du droit pénal et secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) informe le PC-CP que son mandat pour la période 2014-2015 a été approuvé le 12 septembre 2013 par le Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique et qu'il devrait être adopté par le Comité des Ministres en octobre 2013. A ce sujet, il demande au PC-CP d'examiner s'il sera nécessaire de tenir une réunion plénière en 2014 et, le cas échéant, quels seront les points à traiter.
5. M. Chiaromonte précise également que le groupe d'experts a établi la version finale du projet de recommandation relative aux délinquants dangereux et d'exposé des motifs et qu'elle sera envoyée pour observations écrites finales à toutes les délégations du CDPC avant la plénière de décembre. La même procédure sera appliquée pour le projet de recommandation sur la surveillance électronique et son projet de commentaire.

IV. Mesures alternatives à l'emprisonnement

6. M. Anthony Beech, expert scientifique, présente un exposé sur les mesures alternatives à l'emprisonnement pour traiter certains types de délinquants. Il affirme que la population globale compte à peu près 1 % de psychopathes alors que ces derniers représentent environ 20 % de la population carcérale. Il soutient également que des fonds doivent être consacrés au traitement des délinquants à haut risque et que les méthodes associant traitement chimique et thérapie cognitivo-comportementale (TCC) ainsi que le recours à la justice réparatrice dans les prisons donnent des résultats positifs et peuvent modifier les comportements délictueux et permettre aux délinquants de développer une empathie et des compétences sociales. Il indique que 10 % de la population carcérale au Royaume-Uni est composée de délinquants sexuels et que, pour bénéficier d'une TCC, ils doivent rester au moins 3 à 8 mois en prison. Il souligne ensuite que l'âge est un facteur important de récidive.

7. M. Beech décrit également les différents types de castration chimique utilisés et souligne qu'au Royaume-Uni, le consentement est nécessaire pour commencer un traitement quasi-obligatoire car le désir de changer est un facteur très important.
8. Les facteurs de naissance sont également discutés – les addictions à la cigarette et à l'alcool des femmes enceintes ; les traumatismes subis pendant l'enfance, etc. La fonction des différentes zones du cerveau humain est également présentée ainsi que l'incidence des problèmes de développement de ces zones sur le comportement délictueux. Le traitement des différentes zones du cerveau peut avoir une incidence sur la motivation/l'émotion ; le choix de l'action/la prudence ; la perception/la mémoire.
9. Pendant les discussions qui suivent, il est convenu que les personnes souffrant de maladies mentales qui commettent des infractions ne doivent pas être traitées de la même façon que les délinquants qui sont atteints de troubles mentaux. Il est également souligné que la théorie du pragmatisme a révolutionné la criminologie en introduisant les facteurs de risque et les besoins criminogènes.
10. Il est décidé que l'étude sera axée sur quatre principaux groupes, à savoir les délinquants toxicomanes ; les délinquants sexuels ; les délinquants atteints de troubles mentaux et les auteurs de violence domestique. Les membres du Groupe de travail du PC-CP demanderont au CDPC s'il est nécessaire d'étudier tous ces groupes ou uniquement les deux premiers, étant donné qu'il s'agit de groupes pour lesquels les mesures et le traitement sont plus comparables en Europe et pour lesquels davantage d'informations peuvent être recueillies.

V. Surveillance électronique

11. Le PC-CP examine la synthèse, établie par Mike Nellis, expert scientifique, des réponses au questionnaire remis à toutes les délégations du CDPC dans le prolongement de l'enquête lancée par l'Organisation européenne de la probation (CEP). Il est décidé de le transmettre pour information au CDPC et de ne pas l'annexer au projet de recommandation sur la surveillance électronique. Afin de se faire une idée exacte de la situation en Europe, il est également décidé de demander des réponses à la France, à la Pologne, à la Fédération de Russie et au Royaume-Uni, dont les autorités n'ont pas encore répondu au questionnaire alors que des informations utiles peuvent y être recueillies concernant les derniers développements.

VI. Violence dans les centres pour mineurs

12. Le Professeur Liefwaard ne pouvant assister à la réunion, il est représenté par une de ses collègues, Mme Joni Reef, qui présente pour discussion et approbation un projet de questionnaire qui sera envoyé aux autorités nationales des Etats membres. Il est considéré que le questionnaire doit être raccourci, simplifié et mieux adapté aux destinataires. Des modifications y sont donc apportées et il est décidé d'associer un deuxième expert à l'étude pour élargir son aspect comparatif. Il est également décidé que le questionnaire sera envoyé aux ministères de la Justice et qu'il leur sera demandé de l'envoyer à d'autres organismes compétents qui prennent en charge des mineurs ayant des démêlés avec la justice.
13. Mme Danièle Laborde, expert scientifique, présente un rapport très informatif sur la violence dans les centres de détention pour mineurs en France. Selon elle, l'un des principaux facteurs intervenant dans les problèmes de violence est la formation insuffisante du personnel qui ne sait pas comment réagir face à ces situations ; d'autres facteurs sont le logement ; les programmes d'activités ; l'architecture et la conception des bâtiments ; la pression exercée par les pairs et le stress dû au risque accru de manque d'intimité, etc.

VII. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative au recours à l'emprisonnement et aux conditions de détention

14. M. Vincent de Gaetano, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, donne une vue d'ensemble très utile et complète de la jurisprudence de la Cour relative à l'emprisonnement et aux conditions de détention. Il souligne que la Cour s'est intéressée de plus près à la question des prisons et des droits des détenus et lui a progressivement accordé une plus grande place dans sa pratique en raison de l'intérêt accru de la société, renforcé depuis la création du CPT en 1989. La Cour utilise les rapports du CPT en tant que source secondaire de preuves pour établir s'il y a ou non eu violation (généralement de l'article 3).

15. La Cour a toujours été attentive aux recommandations du Comité des Ministres, tout d'abord à l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus (1975) puis aux règles pénitentiaires européennes révisées (en 1983 et en 2006) qui constituent des dispositions juridiques non contraignantes qui sont régulièrement prises en considération, généralement dans le cadre du « consensus européen » en la matière.
16. Les discussions et les questions qui suivent confirment la nécessité de tenir régulièrement de tels échanges avec des représentants de la Cour qui sont à même de donner une vue d'ensemble de la jurisprudence pertinente, mais qui peuvent également contribuer à améliorer les normes du Conseil de l'Europe en la matière.

VIII. 18^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (27-29 novembre 2013, Bruxelles)

17. Le PC-CP souhaite la bienvenue à la délégation belge et discute de manière plus approfondie de l'organisation de la 18^e Conférence ainsi que de la visite à la prison de Beverens. Le Secrétariat informe les participants de l'avancement de l'organisation logistique et du travail de fond déjà réalisé par la délégation belge. Il est décidé que les membres du Groupe de travail du PC-CP qui ne participent ni en tant que modérateurs ni en tant qu'intervenants apporteront leur aide en prenant des notes et en résumant les discussions pendant les ateliers. Il est également convenu que les exposés qui seront présentés pendant les ateliers ne devront pas durer plus de 15 minutes pour permettre aux participants de débattre et que le programme sera modifié afin d'indiquer clairement le temps imparti à tous les exposés.

IX. Elections

18. Le PC-CP prend note du fait que le mandat de trois de ses membres expirera lors de la prochaine session plénière du CDPC en décembre 2013, à savoir celui de son président, M. André Vallotton, celui de Mme Irene Koeck et celui de M. Pavel Stern. Il prend également note du fait que le mandat de M. Antanas Jatkevičius, élu en 2012 conformément à la nouvelle procédure, expirera en 2014, que celui de M. Peter Lindström, élu conformément à l'ancienne procédure pour une durée de 5 ans, expirera en 2015 et que les 4 autres membres élus en 2011, dont le mandat peut être renouvelé pour deux années supplémentaires conformément à la nouvelle procédure, font part de leur souhait de rester au PC-CP.
19. Il est donc décidé de proposer au CDPC de renouveler les mandats de Mme Alina Barbu, de M. Harald Føsker, de M. Joerg Jesse et de M. Mauro Palma.

X. Questions diverses

20. L'organisation de la réunion des correspondants SPACE (4-5 novembre 2013) est examinée et il est décidé que M. Mauro Palma, vice-président, y représentera le PC-CP. Il est également souligné qu'il y a un besoin criant de s'entendre sur une terminologie commune.
21. Mme Irene Koeck indique qu'elle participera à une conférence organisée à Amsterdam par le Conseil de l'Europe, sur les médias et l'image de la femme.
22. Le Secrétariat informe les participants de communications reçues d'agences et d'experts externes et adressées au PC-CP concernant différents points liés à ses travaux. Il est décidé que ces communications qui, parfois, requièrent parfois une réponse et, parfois, sont envoyées à titre d'information uniquement, seront transmises par courrier à tous les membres pour gagner du temps. Si elles nécessitent de prendre des mesures supplémentaires, ces décisions pourront être prises lors des prochaines réunions du PC-CP.
23. Il y a 14 hommes et six femmes à la réunion du Groupe de travail du PC-CP.

XI. Date de la prochaine réunion

24. En attendant les prochaines élections et la confirmation des dates par les nouveaux membres élus, le Groupe de travail du PC-CP prévoit d'organiser sa prochaine réunion pendant la semaine du 17 au 21 février 2014 et propose de tenir la prochaine réunion plénière du PC-CP en novembre 2014.
25. Figurent à l'ordre du jour de la réunion plénière notamment l'évaluation et les suites données à la 18^e et à la 19^e CDAP ; la finalisation du rapport sur la violence dans les centres de détention pour

mineurs, compte tenu des réponses au questionnaire ; les décisions à prendre sur les questions qui doivent être examinées par le Groupe de travail du PC-CP (comme la justice réparatrice et la médiation entre victime et délinquant) et le passage en revue de la liste des recommandations du Comité des Ministres pour décider s'il est nécessaire d'actualiser certaines d'entre elles.

OoO

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1) Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour

PC-CP (2013) OJ 3
Bilingual / Bilingue

2) Information / Informations

3) Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion

PC-CP (2013) 10
English / Français

4) Electronic monitoring - replies to the questionnaire / Surveillance électronique - réponses au questionnaire

PC-CP (2013) 13
English only

5) 18th Conference of Directors of Prison Administration (2013) / 18^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (2013)

Draft programme/
Projet de programme

6) Violence in juvenile detention institutions / Violence dans les institutions de détention pour mineurs

PC-CP (2013) 7 rev
English / Français

PC-CP (2013) 8 rev
English only

Présentation Powerpoint
Mme Danièle Laborde

7) Case law of the European Court of Human Rights related to the use of imprisonment and to prison conditions / Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme concernant l'emprisonnement et les conditions de détention

Powerpoint presentation
Judge De Gaetano (ECHR)

8) Measures alternative to imprisonment / Mesures alternatives à l'emprisonnement

CDPC (2012) 2
English / Français

CDPC (2012) 13 rev
English / Français

Powerpoint presentation
Pr Anthony Beech

Guidelines
English only

UNODC Handbook
English only

EMCDDA Publication
English only

9) Elections / Élections

Terms of reference/Mandat
English / Français

10) Any other business / Questions diverses

11) Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

BELGIUM / BELGIQUE

Werner VANHOUT

Conseiller-général, Direction missions clés, Service expertise psychosociale, Service public fédéral Justice, Direction générale Etablissements pénitentiaires, Bruxelles

Laurent SEMPOT

Directeur de Communication, Service Communication, Service public fédéral Justice, Direction générale Etablissements pénitentiaires, Bruxelles

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL
DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Alina BARBU

*****APOLOGISED/EXCUSÉE*****

Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER

Director of International Cooperation, Norwegian Correctional Services, Oslo, Norway

Antanas JATKEVIČIUS

Head of Criminal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, Vilnius, Lithuania
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Germany

Irene KOECK

Director/Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria

Peter LINDSTRÖM

*****APOLOGISED/EXCUSÉ*****

Associate Professor, Stockholm County Police, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA

VICE-CHAIR OF THE PC-CP / VICE-PRÉSIDENT DU PC-CP

Advisor to the Minister of Justice on penitentiary issue, Roma, Italy

Pavel STERN

Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Prague, Czech Republic

André VALLOTTON

CHAIR OF THE PC-CP / PRÉSIDENT DU PC-CP

Consultant, Lausanne, Suisse

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Anthony BEECH

Professor in criminological psychology, University of Birmingham, United Kingdom

Danièle LABORDE

Déleguée des Droits de l'Enfant pour le Défenseur des Droits (ombudsman), France

Dominik LEHNER (Dr.)
Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel,
Switzerland

Joni REEF
Dr., Assistant Professor - Research Fellow, Faculty of Law, Institute for Criminal Law and Criminology, Leiden,
the Netherlands

* * * * *

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE
L'EUROPE**

MEXICO / MEXIQUE

Andrea BARBOSA
Attachée administrative, Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES
GOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA
DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

Apologised/Excusé

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Apologised/Excusé

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

**EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION
(CEP)**

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, the European Organisation for Probation, Utrecht, Netherlands

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Apologised/Excusé

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHKEK
Executive Director, The Hague, Netherlands

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

**EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING
TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE
ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)**

Apologised/Excusé

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME
(CEDH)**

Juge Vincent GAETANO, European Court of Human Rights, Strasbourg, France

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME
DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE
LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Irina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP

Christine COLEUR-MOREL
Assistant / Assistante

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Lucie DE BURLET
Pascale MICHEL
Christine TRAPP